



## j'aimerais avoir votre avis sur ce cas si particulier

Par **donato**, le **11/04/2019** à **14:14**

bonjour je vous écrit car au jour d'aujourd'hui je suis assez embêté.

voila en faite sur les dernieres années j'ai gagné pas mal d'argent aux jeux en ligne sur internet 'poker'

la caf a effectué un controle chez moi et sur mes comptes et en a déduit que sur les 4 dernieres années je leur devait 12000€ car je n'ai pas déclaré les sommes ' je suis expatrié je ne connaissais pas ces lois'

plusieurs années après "donc hier" j'ai un RDV a la caf et l'homme tombe de haut en me disant qu'ils n'ont pas le droit de me demander des remboursements car l'argent du poker n'est pas placé car il arrive sur un compte courant.

il m'a dit d'écrire au service juridique de la caf car il estime que je suis dans mes droits et que je n'aurais pas du avoir de dettes.

quelqu'un serait m'éclairer sur ce sujet?

merci d'avance